

Sainte-Livrade

2327W867

Accueil de travailleurs saisonniers espagnols
ayant pour conséquence un déplacement de la
population indochinoise : correspondance

1970

(7 pièces)

St^e Lirade le - 22. 2. 70

Monsieur le Directeur
du CAFI

St^e Lirade -

Monsieur le Directeur -

J'ai l'honneur de venir vous remercier de nous avoir avertis que nous serions obligés de quitter notre bâtiment.

Je crois devoir venir vous exposer ma situation. J'ai été rapatrié en 1956 après 41 ans passés en Indochine, mon premier séjour date de 1908. Après avoir vu mon logement criblé de balles par les troupes gouvernementales vietnamiennes, je suis venu en France, où on m'a envoyé à Nogent (Allier). J'ai eu du mal à me réadapter, et, quoique apte à un emploi de bureau, les services de la main d'œuvre de Moulins ont été dans l'impossibilité de me recaser (j'étais trop vieux). Sept ans après, en 1963, je suis envoyé de Nogent, au climat sec et froid, dans une casette humide au bord du Lot. J'ai estimé avoir été l'objet d'une brimade. Je n'ai jamais pu me retrouver en bonne santé. Je suis possesseur d'une carte d'invalidité n° 2036 du Lot et Garonne. Le logement que j'occupe a été remis en état, en partie par le service social et par moi-même; j'ai transformé le terrain vague que j'avais devant la porte, en un jardin. planté de fleurs et d'arbres fruitiers.

Croyez vous possible que je puisse tout abandonner
pour aller vivre ailleurs? je ne pourrais le supporter.
S'il doit venir à St Lurade des travailleurs étrangers
« comme tous les ans » il n'y a qu'à les loger
soit on les logeait habituellement, dans l'ex. usine
donatien, ou dans les appartements libres des
4 bâtiments proches du camp et dépendant de la
mairie.

Je vous prie de m'excuser de ne pas avoir été plus
bref.

Je vous prie d'agréer monsieur le Directeur
mes meilleures salutations.

~~M. J. J. J.~~

25 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 88 / CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P. 3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 février 1970, se rapportant au logement des travailleurs saisonniers d'une Usine de Sainte-Livrade, dans un bâtiment implanté à la Cité d'Accueil.

Les actuels locataires du bâtiment le plus proche des limites du camp dit " des Espagnols " ont été avisés par mes soins de la mesure d'évacuation dont ils faisaient l'objet.

Leur réaction dans l'ensemble a été celle du mécontentement, en raison du changement de leurs habitudes et de la perte des aménagements qu'ils avaient entrepris, depuis leur installation à cet endroit.

Dans la mesure du possible, j'ai essayé de laisser choisir par les intéressés leur nouveau logement parmi ceux disponibles dans la Cité.

Deux familles, néanmoins, résistent à tout arrangement et montrent beaucoup de réticences pour suivre les consignes dont je leur ai fait part.

Il s'agit de M.M. BOUZAC et THIBAUT, quoique le dernier nommé semble animé d'une meilleure compréhension que le premier. En effet, M. BOUZAC se déclare trop attaché à son logement et au jardin qui en dépend pour envisager un déménagement.

../. ..

L'un et l'autre m'ont demandé de vous faire parvenir leur requête motivée. Je me suis permis d'accéder à ce vœu, tout en réservant un changement de décision de votre part. Mais peut-être, qu'une lettre personnelle à ces deux personnes, émanant de votre autorité leur apparterait la preuve tangible de la nécessité d'obtempérer.-

M. BOUCHET.



S.^t Livrade le

A Monsieur Le Directeur
du C.A.F.I

S.^t Livrade

Monsieur Le Directeur.

Je soussigné THIBAUT, Arthur, ai l'honneur de venir vous remercier de la sympathie, que vous nous avez témoignée, en nous faisant part de la menace qui plane sur nous d'être obligé de quitter le bâtiment que nous occupons.

Je crois devoir vous exposer ma situation actuelle.

Depuis 8 ans que je suis logé (3 pièces) dans le bâtiment X. n°9, j'ai aménagé moi-même et recuis à neuf mes 3 pièces la peinture des murs, plafonds, fenêtres et portes à peine 2 mois. Le lino collé aux ciment avec de la colle (la dissolution), et de d'installations de divers appareils électrique.

Le terrain vague que j'avais devant ma porte en un jardin, j'ai fait venir un tracteur pour labourer, c'était de la broussaille, j'ai creusé mon jardin, des poteaux et des grillages sur 4 côtés. En outre, j'ai acheté et planté des arbres fruitiers, pommiers, poiriers, cerisiers, pêchers ect, ces arbres depuis 2 ans chargés de fruits, des fleurs.

Je vous signale que depuis 6 ans, j'ai engagé beaucoup de frais dans mon installation, aussi bien intérieur que extérieur, sans compter mon antenne de Télévision, 13 mètres de haut, avec 80 mètres de fils: 35 fr. Croyez vous Monsieur Le Directeur, possible que je quitte mon logement que je m'occupe, tout abandonné pour aller vivre ailleurs, cela me fait mal au cœur.

D'autre part, je vous prie, de bien vouloir, tenir compte de mon âge 70 ans, et ma santé, plus ou moins précaire pour aller logé dans bâtiment sans soleil.

Je vous prie de m'excuser d'avoir été si longuement, exposer
ma situation, de bien vouloir prendre ma requête en considération ;
ce dont je vous serais infiniment reconnaissant.

Veillez agréer, Monsieur Le Directeur, mes salutations respectueuses

Affiché

Arthur THIBAUT
C.A.F.I. Bt X N° 9
47 - Ste Livrade

Le 3 mars 1970

Monsieur le Directeur
Centre Administratif du Centre d'Accueil
des Français d'Indochine
47 - Ste Livrade

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de venir, à la suite de votre information concernant mon éventuel relogement, vous exposer ma situation actuelle.

Permettez-moi de prendre du recul et de rappeler qu'en 1963, j'ai été contraint à quitter le centre de rapatriés de Noyant (Allier) pour venir à Ste Livrade occuper le logement actuel qui m'a été assuré, à cette époque, définitif.

Depuis sept ans j'habite ce logement, je ne me sens plus la force à 70 ans de redéménager; j'ai essayé de l'améliorer et de le rendre agréable chaque fois que les moyens me l'ont permis.

- j'ai commencé par transformer le terrain vague qui s'étendait devant le logement en un jardin, aujourd'hui, riche en fleurs et en arbres fruitiers.

- à l'intérieur du logement, j'ai fait des installations de chauffage et autres; j'ai tout récemment repeint les murs et revêtu le sol.

Vous comprenez, Monsieur le Directeur, que pour effectuer tous ces travaux, j'ai engagé beaucoup de frais.

M'obliger de me reloger ailleurs me semble fort injuste; cette décision signifierait m'enlever en un seul moment ce que j'ai réussi à acquérir difficilement en de nombreuses années.

Je fais appel à votre bienveillance et à votre soutien pour intervenir en ma faveur auprès du Ministère dont le Centre d'Accueil de Ste Livrade dépend.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments respectueux.



23 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 117/CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Dans le cadre de la mise à la disposition de l'usine COPILOT à Ste-Livrade d'un bâtiment, devant lui permettre d'héberger des travailleurs migrants durant la saison maraichère, j'ai fait part aux différents locataires actuels du bâtiment " X ", qu'il y avait des dispositions à prendre les concernant, pour leur réinstallation dans d'autres logements disponibles de la Cité.

La plupart d'entre eux ont choisi des logements que j'ai pu mettre immédiatement à leur disposition. Cette opération va devenir effective, rapidement.

Deux locataires, M.M. BOUZAC et THIBAUT, ne veulent pas obtempérer et refusent de quitter leur habitation actuelle. C'est pour cela que M. THIBAUT me prie de vous faire parvenir une seconde requête pour une étude de sa situation.

Il sait pourtant qu'une modification de la décision initiale ne sera pas acceptée; mais il semble pour sa satisfaction propre, vouloir aller jusqu'au bout de ses droits. Je vous transmets sa lettre à toutes fins utiles.-

M. BOUCHET.



9 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 163/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
de l'Usine COPLOT
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur le Directeur,

Au cours de récentes démarches et d'une entrevue, vous avez émis l'intention d'avoir à votre disposition un certain nombre de logements implantés dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, pour y permettre l'hébergement de travailleurs étrangers auxquels vous faites appel habituellement pendant la saison maraichère.

L'accord de principe pour vous donner satisfaction a été émis par l'Administration Centrale et c'est ainsi que j'ai été amené à vous proposer la disposition d'un bâtiment jouxtant ceux déjà utilisés par la Mairie, étant entendu que vous prendriez à votre charge les frais de la pose d'une nouvelle clôture, en plus des charges locatives habituelles. Je viens de prendre contact avec le Service des Domaines du Département en vue de l'établissement d'une convention, qui serait soumise à votre approbation et définirait en particulier vos droits et obligations.

Dans le but d'établir le dossier devant permettre aux Services Départementaux d'effectuer les calculs qui vous seront soumis, il est nécessaire que vous m'adressiez une lettre ayant pour objet la demande de mise à votre disposition d'un bâtiment à usage locatif.

Une rapide réponse de votre part permettrait de faire avancer dans les délais raisonnables cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-



M. BOUCHET.

9 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n ° 164/ CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
de l'Usine HOUSTY
47 - MIRAMONT

Monsieur le Directeur,

Au moment de votre installation dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, le Service des Domaines du Département de Lot et Garonne avait établi une convention vous permettant de jouir de certains locaux pour l'exploitation d'un atelier. Par la suite, et devant la réussite du fonctionnement de cette unité de fabrication, vous m'avez demandé de vous permettre l'occupation d'un autre local afin de l'utiliser pour d'activités complémentaires de la fabrication (stockage et expédition).

J'ai été heureux de pouvoir vous donner satisfaction en mettant à votre disposition quatre anciennes classes et une partie du préau, anciennement utilisés au Groupe Scolaire.

Mon Administration de tutelle, au cours d'une récente inspection, tout en se réjouissant du développement de vos activités, m'a demandé d'envisager la révision de la convention initiale, compte tenu des nouveaux locaux occupés. Je pense que vous serez d'accord avec cette régularisation et afin d'établir le dossier devant permettre au Service des Domaines de rectifier le premier contrat, et de vous soumettre de nouvelles propositions, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser une correspondance ayant pour objet la mise à votre disposition des derniers locaux occupés.

La date de prise en jouissance pourrait être celle du 1er janvier 1970.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-



M. BOUCHET.